

2020-2021

FLE

PARIS SCHOOL OF TECHNOLOGY AND MANAGEMENT
(Établissement Privé d'Enseignement Supérieur)

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

(Formations ouvertes auprès du Rectorat de l'Académie de Paris)

ETAT CIVIL (à compléter en majuscule d'imprimerie)

Madame Monsieur Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le ____/____/____ à _____ en/au _____

Nationalité : _____

PHOTO

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

INSTITUE DE LANGUES

Faux-débutant

Intermédiaire

Avancé

DROITS DE SCOLARITÉ

<input type="checkbox"/> 4 semaines (Environ 1mois) / 300€	<input type="checkbox"/> 20 semaines (Environ 5mois) / 1250€	<input type="checkbox"/> 36 semaines (Environ 9mois) / 1935€
<input type="checkbox"/> 8 semaines (Environ 2mois) / 560€	<input type="checkbox"/> 24 semaines (Environ 6mois) / 1470€	<input type="checkbox"/> 40 semaines (Environ 10mois) / 2050€
<input type="checkbox"/> 12 semaines (Environ 3mois) / 780€	<input type="checkbox"/> 28 semaines (Environ 7mois) / 1680€	<input type="checkbox"/> 44 semaines (Environ 11mois) / 2200€
<input type="checkbox"/> 16 semaines (Environ 4mois) / 1020€	<input type="checkbox"/> 32 semaines (Environ 8mois) / 1800 €	<input type="checkbox"/> 48 semaines (Environ 12mois) / 2340€

✓ À cela s'ajoutent **les frais de dossier d'un montant de 30€**. FLE intensif (général + conversation) : 20H par semaine

Date début ____/____/____

Date fin ____/____/____

Initiales de l'étudiant

1

Conditions d'inscription

- L'âge minimum requis pour assister à nos cours est de 16 ans.
- Le paiement des cours doit être effectué en une seule fois.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au début des cours, dans la limite des places disponibles. Le montant est à régler au moment de l'inscription. Aucune inscription n'est valable sans paiement préalable.
- Aucun cours n'aura lieu s'il y a moins de 10 inscriptions.
- PSTM se réserve le droit de modifier les horaires des cours, de reporter les cours dont les effectifs seraient insuffisants ainsi que d'effectuer des changements de professeurs si nécessaire au début ou entre les semestres.
- Le matériel pédagogique n'est pas inclus dans les frais d'inscription.

Annulation et remboursement

- L'annulation devra se faire avant la rentrée des cours. Si les cours ont déjà commencé, aucun remboursement n'est possible.
- L'absence de participation aux cours ne donne pas droit à remboursement, remise ou encore délai supplémentaire sur une autre période scolaire.

Pour les cours intensifs (F.L.E. uniquement)

- En cas de demande de remboursement pour refus de visa étudiant, les frais de dossier de 100 euros restent acquis à l'école. Si l'étudiant(e) n'obtient pas le visa, abandonne son inscription et demande le remboursement des frais versés à l'école, il faut impérativement en informer l'école par email et nous renvoyer toutes les attestations originales qui ont été délivrées à l'étudiant, il faut également nous fournir un justificatif de refus du visa par les autorités consulaires. L'école se réserve le droit de vérifier directement auprès de l'Ambassade, il est impératif d'avoir une réponse des ambassades pour pouvoir commencer la procédure de remboursement. Toute demande de remboursement ne pourra être prise en compte par le secrétariat que 3 semaines après la rentrée scolaire, le remboursement effectif se fera dans un délai de 2 mois après la rentrée scolaire. Pour tous les dossiers de remboursement incomplet, ou complet en retard, le délai de remboursement pourra varier. Pour toutes les inscriptions effectuées après la date de la rentrée scolaire, le délai de remboursement pourra varier.

Pour les cours (FLE et toutes les horaires)

- Le remboursement est intégral si l'école est responsable de l'annulation du cours avant le début des cours.
- Si l'étudiant(e) annule avant la rentrée des cours, le remboursement est intégral et déduit de 50€ des frais administratifs.
- Les étudiants peuvent prolonger la durée des cours d'un mois à trois mois et/ou de trois mois à six mois, tout en bénéficiant des tarifs dégressifs. Cet avantage ne s'applique pas sur les prolongations à un an.
- Les étudiants inscrits pour un an ne peuvent pas demander une annulation et demander un remboursement entre deux semestres.

Je soussigné(e) _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et déclare m'engager à respecter le présent règlement.

Date : _____ Signature de l'étudiant(e)

Initiales de l'étudiant

2